

INTRODUCTION

Le monde contemporain n'est pas dénué de conflits, bien au contraire. Et il serait difficile qu'il en soit autrement car les conflits procèdent de toute vie sociale, économique, ou politique, et plus généralement de la rugosité des relations entre individus, groupes ou structures. Le conflit n'est bien sûr pas systématique. Toute relation entre acteurs ou structures peut être située sur un gradient qui va de la concorde au conflit. Le seuil délicat et certainement pas unique qui détermine l'apparition du conflit résulte généralement de mutations, de dysfonctionnements qui remettent en cause un ordre. Le mot conflit (du latin *confligere* : « heurter » et *conflictus* : « choc ») exprime cette inéluctable opposition entre acteurs.

Cependant, la notion de conflit est très hétérogène. Celui-ci peut-être localisé ou diffus, très momentané et être qualifié de conjoncturel, ou se développer sur les temps longs, auquel cas on peut le considérer comme structurel. L'étude de la conflictualité couvre un champ immense qui oppose des représentations (conflits de mémoire, d'identité), des stratégies (conflits de méthode, ou politique), ou des intérêts divergents (conflits d'intérêt ou de localisation). En tout cas, le conflit met toujours en jeu une *position* économique, sociale ou politique et implique donc compétition, concurrence et pouvoir.

À l'échelle des sciences sociales, les acteurs ou structures sont des groupes considérés (ou qui se considèrent) comme homogènes — et sont souvent homogénéisés par le conflit. Dans leur interrelation conflictuelle, ces acteurs sont souvent structurés en binômes antagonistes : groupes nationaux ou ethniques, fidèles de religions différentes, classes sociales, genres, voisins, etc. Les motivations profondes des acteurs ne sont d'ailleurs pas nécessairement liés à leurs marqueurs ethniques, territoriaux, sociaux, de

genre ou autres mais la question du pouvoir (politique et économique) est, elle, toujours décisive.

Affrontement et violence

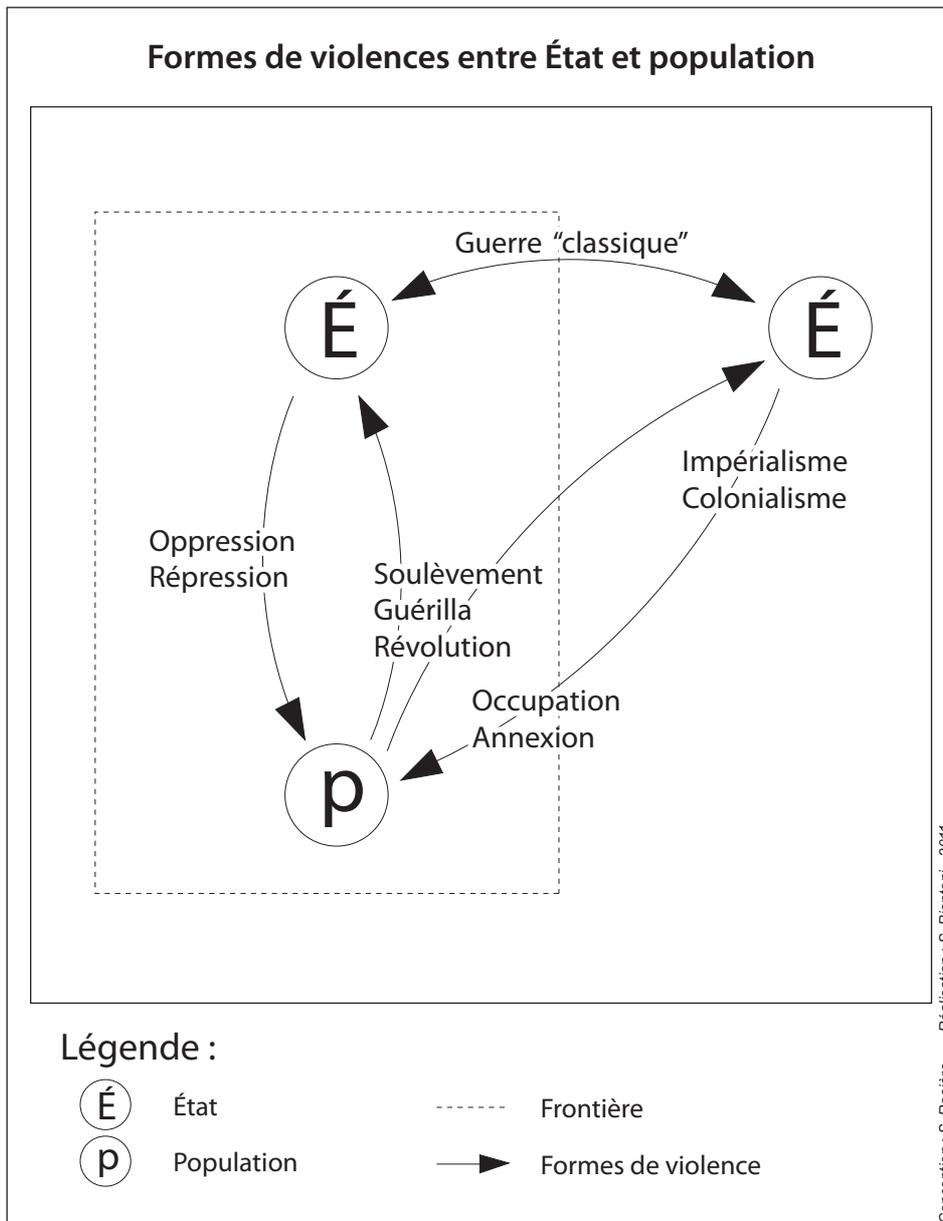
Le conflit est plus qu'un désaccord, il implique l'affrontement. Les formes de l'affrontement entre deux acteurs ou entités sont très variables. Elles peuvent prendre des tournures verbales, juridiques, politiques, physiques ou armées et s'exprimer par des revendications, des manifestations, des actions politiques plus ou moins policées qui peuvent déboucher, le cas échéant, sur la guerre, situation extrême dans la tension inter-acteurs. Par ailleurs, l'affrontement n'implique pas nécessairement la proximité physique (infosphère, cyberspace)...

Il existe bien sûr un seuil délicat à placer dans un processus d'opposition entre deux acteurs (chacun étant mu par des intérêts antagonistes) pour pouvoir parler de conflit. Un seuil possible serait celui de l'apparition de la violence physique, qu'elle soit « légitime » ou non. La notion de violence légitime (ou légale) s'est inscrite durablement dans la compréhension des mécanismes de pouvoir depuis qu'elle a été formulée par le sociologue Max Weber (1864-1920) qui a défini l'État moderne par son monopole de la « violence physique légitime » :

« S'il n'existait que des structures sociales d'où toute violence serait absente, le concept d'État aurait alors disparu et il ne subsisterait que ce qu'on appelle, au sens propre du terme, l'"anarchie". La violence n'est évidemment pas l'unique moyen normal de l'État — cela ne fait aucun doute —, mais elle est son moyen spécifique. » (Weber, 1963)

Dans ce cadre, l'ordre est garanti par une régulation stricte et consentie de la violence : celle que l'État considère comme nécessaire pour protéger ses citoyens — ou pour les contraindre puisqu'il peut la dévoyer. Dans tous les cas, la notion de violence politique renvoie d'abord au excès *de* pouvoir. Sur cette base, une violence illégitime s'en trouve esquissée caractérisée par deux formes d'excès : ceux de la population, ou de factions, qui s'exercent contre l'État (processus *bottom-up*), et ceux du pouvoir contre la population ou certains groupes à l'intérieur de celle-ci (processus *top-down*). Pour les premières, les émeutes (violences faites aux biens), sinon les meurtres ou la guérilla (violences faite aux individus), le terrorisme ou le renversement du pouvoir ; pour les second les violences des forces de l'ordre, la répression disproportionnée, l'ordre dévoyé du totalitarisme, sinon le nettoyage ethnique, les génocides et autres formes d'oppression et de crimes de masses (fig. 1). La gamme des violences politiques illégitimes est vaste.

Figure 1. Formes de violence entre État et population



La violence que l'État peut *légitimement* employer à l'intérieur de son territoire est aussi justifiée par l'usage à l'extérieur de ses frontières, lors de la guerre « classique » qui oppose deux États. Les Nations unies reconnaissent ainsi aux États le droit de faire la guerre dans le cadre de la « légitime défense » (art. 51 de la Charte des Nations unies) en tant que contrepartie à l'interdiction du recours à la force armée. Mais, sur ce plan

aussi, la violence légitime se trouver dévoyée : que sont l'impérialisme, le colonialisme sinon un déni de la souveraineté et de l'existence même des peuples ? Au-delà des actes commis, l'analyse des discours, qui fonde la spécificité de la géopolitique critique (*critical geopolitics*), est nécessaire pour éclairer les motivations et les arguments des acteurs (Ó Tuathail, 1996).

La violence physique est généralement une violence armée. Mais la notion d'arme est complexe, elle intègre bien évidemment les armes létales (dont le but est de tuer) mais aussi d'autres outils de gestion de l'ordre ou de répression des troubles publics (matraque, *flash-ball*) ou l'équipement hétéroclite de manifestants (barre de fer, lance-pierre, ou pavé — devenu symbole de mai 1968). Le génocide rwandais de 1994 fut largement le fait de tueurs armés de machettes. Même si le sort de cette guerre civile fut une affaire de forces armées et d'armes conventionnelles, la plupart des victimes du génocide ont été tuées à l'arme blanche par d'autres citoyens. La militarisation de l'armement implique bien entendu une massification des massacres et génère des hécatombes¹. Dans le cas de la répression des Juifs dans la Russie tsariste, après l'assassinat d'Alexandre II en 1881, si les premiers pogroms des années 1880 ou 1900 étaient le fait d'une population urbaine « encadrée » et faisaient quelques dizaines ou centaines de victimes, ces massacres ethniques ont pris, durant la guerre civile russe, une tout autre ampleur, ils sont menés par des troupes équipés militairement.

« Les pogroms de 1903-1906 firent plus de mille morts, ceux de 1917-1921, soixante mille pour la seule Ukraine (...). Les pogromistes sont en effet des militaires et non des civils (...). Le pogrom type de cette période confronte donc la population d'un bourg à une force de plusieurs centaines ou de milliers de soldats qui surviennent brutalement, s'emparent de la localité et s'y livrent au pillage et aux atrocités » (Epstein, 1998, p. 27-28).

Une fois posé le seuil de l'apparition de la violence, et notamment de la violence armée, les situations possibles restent nombreuses : quel point commun entre des scènes de manifestation de rues et des bombardements aériens ? Entre des coups d'États mobilisant finalement de faibles effectifs et des tueries et pogroms dans des agglomérations multiethniques ? Autant de situations qui renvoient, suivant les cas, aux notions de conflit, de crise ou de guerre et qui doivent donc d'abord être définies.

1. Originellement, l'hécatombe était le sacrifice de cent bœufs (*hekatón* : « cent », *bous* : « bœuf ») offerts à la déesse Athéna pendant la fête annuelle des Panathénées.

Conflits, crises, guerres ?

Le mot conflit s'est imposé comme le terme le plus usité du lexique de la guerre et de la violence politique ; il tend souvent à remplacer le mot guerre dont il constitue parfois une forme euphémique. On parle désormais plus volontiers de conflits ou de crises pour désigner différentes formes d'irruptions de violence armée. Cette évolution du vocabulaire renvoie à des postures et des représentations très différentes. Il peut s'agir d'une volonté de minorer les violences : les gouvernements répugnent souvent à parler de guerre pour désigner un conflit avec lequel ils sont aux prises. Ainsi, le gouvernement français parlait-il des « événements » pour désigner ce que les Algériens nomment la « guerre de libération » (1954-62). En France, le statut de guerre — et donc d'anciens combattants pour ceux qui y participèrent — ne fut officiellement reconnu que le 18 octobre 1999. À l'inverse, le mot guerre étant doté d'une forte valeur émotionnelle, il est manié par les pouvoirs ou les acteurs qui souhaitent mobiliser leurs troupes. Ainsi, après les attentats du 11 septembre 2001, les États-Unis se déclarent-ils engagés dans une « guerre contre le terrorisme » considérée tout à la fois (et selon les cas) comme une « guerre mondiale contre la terreur » (*Global War on Terror*), ou une « guerre sans fin » (*Endless War*) (Tertrais, 2004) — différentes expressions toutes basées sur le mot « guerre ». L'usage de ce terme emphatique ou paroxystique vise d'abord à souder un camp, ou une population, derrière ceux qui l'utilisent. La notion de « guerre sainte » relève éventuellement de la même volonté paroxystique et mobilisatrice.

L'usage du mot guerre est éventuellement dévoyé, il glisse parfois vers des registres plus domestiques, que l'on ne saurait assimiler à la guerre au sens strict : guerre contre la drogue, la corruption, le crime, etc. Cet usage est supposé souligner l'implication et la détermination de celui qui utilise ce terme.

Au-delà de la dimension purement sémantique, l'usage du mot conflit s'explique donc principalement par l'existence de situations nouvelles qui ne relèvent pas de la guerre au sens classique du terme soit l'affrontement entre les forces armées de plusieurs États sur un théâtre des opérations qui, de Sun Tzu (544-496 av. J.-C.) en passant par Clausewitz (1780-1831), a inspiré stratèges et polémologues. De nombreux conflits intra-étatiques ethniques, nationaux ou confessionaux sont souvent des guerres larvées dans lesquelles la paix paraît impossible et la guerre improbable¹. Ils se caractérisent par une violence structurelle mais sporadique alors qu'aucun acteur ne contrôle réellement le territoire. Cette situation est surtout fréquente dans les pays dits États faillis (*failed states*) qui sont dans

1. Pour paraphraser la maxime de Raymond Aron : « paix impossible, guerre improbable » qui caractérisait selon lui les relations internationales durant la guerre froide.

l'incapacité partielle ou totale d'offrir des services minima, ou la sécurité à leurs citoyens alors que, au contraire, des groupes armés, des factions, se disputent le pouvoir et/ou des lambeaux de territoire (Rotberg, 2002, 2003). Ces situations relativement nouvelles sont désormais symbolisés par les attentats du 11 septembre 2001 qui marquent l'irruption de la guerre dans un monde qui se pensait en paix. Avec le terrorisme contemporain, la guerre se dilue dans la société. Elle est devenue « globale » mais sans localisation précise, sans front ni arrière ; elle est « sans fin » mais sporadique et marquée par des répit ; elle est enfin sans cible spécifique celles-ci sont aussi bien militaire que civile. Ces formes de la violence de masse manifestent une crise profonde dans l'ordre du monde, mais il s'agit aussi de peurs construites.

Les termes de crise et de conflit soulignent la diversité des situations de tension. Le mot crise (du latin médiéval *crisis*, « manifestation grave d'une maladie », issu du grec *krisis* : « jugement ») — exprime un trouble dans le fonctionnement d'un système. Ce terme est employé dans de nombreux domaines : économique, sanitaire, mais aussi politique ; rien que dans ce registre le mot crise couvre un vaste champ de situations allant de la mise en minorité d'un gouvernement à la guerre civile. Ce terme plurivoque reste donc relativement imprécis quant à la gravité de la situation concernée. On peut restreindre son usage pour désigner un stade intermédiaire entre une situation normale et une situation de guerre. Toute société, tout État connaît des crises, mais toutes n'aboutissent pas à des violences politiques, à un conflit armé ou à une guerre. La crise peut être structurelle, elle permet alors de faire évoluer des situations ou des systèmes bloqués ; elle peut aussi être conjoncturelle, liée à des facteurs plus locaux ou temporaires. De façon graduée, une crise peut générer des violences sporadiques comme des manifestations de rue, voire des affrontements généralisés comme des guerres. La crise peut mener à un conflit de basse intensité où la létalité est faible quoique supérieure à la moyenne. Si celle-ci n'est pas résolue, elle peut mener à un conflit de haute intensité : la guerre.

La notion de guerre paraît plus précise, quoique les définitions de celle-ci soient très variables. Gaston Bouthoul, le fondateur de la polémologie, pouvait souligner l'hétérogénéité des définitions de la guerre. Phénomène collectif — « la guerre doit être nettement différenciée et séparée des actes de violence individuels » (Bouthoul, 2006, p. 47) — social et politique, elle implique une « lutte à main armée. Peu importe qu'elle soit plus ou moins meurtrière » (p. 49-50). Manifestation de violence, elle est cependant organisée, elle répond sinon à des codes et des lois (dans le cas de guerres dites « conventionnelles » notamment, chap. 1) du moins à des logiques spécifiques. La guerre a ainsi pu être considérée comme « (...) la condition légale qui permet à deux ou plusieurs groupes hostiles de mener un conflit par forces armées » (Wright, 1964).

Un seuil de victimes est apparu comme une des conditions simples permettant ou non de pouvoir désigner un conflit comme une guerre. David Singer et Melvin Small (1972) ont proposé que ce terme soit utilisé dans les situations marquées par la mort violente d'au moins 1000 personnes par an. Ce seuil, très bas pour une guerre classique, n'est pas atteint dans toutes les zones de conflits. Ainsi, la lutte entre les nationalistes basques (membres de l'ETA principalement) et l'État espagnol aurait causé la mort de 829 personnes entre 1959 (année de la fondation d'ETA) et 2010. 551 de ces victimes furent tuées au Pays basque (soit 66,5 % du total), une majorité d'entre elles étant des membres des forces de l'ordre espagnoles (486 soit 58,6 %) mais des politiciens, ou des journalistes, ont aussi été victimes de cette organisation¹. Au-delà de sa violence inhabituelle en Europe occidentale, ce conflit n'en reste pas moins de basse intensité (et de faible létalité). À l'inverse, une guerre civile comme celle dont le Sri Lanka a été le théâtre de 1983 à l'été 2009 a entraîné la mort de 80 000 à 100 000 personnes (selon l'UNHCR²) soit bien plus de morts que certaines guerres inter-étatiques. Ainsi, le seuil de victimes reste-t-il un indicateur utile mais pas forcément intangible pour déterminer le passage du conflit à la guerre.

Conflits armés et espace

Le conflit armé a pour cadre l'espace — on peut alors le désigner sous le nom de théâtre (« théâtre des opérations ») — mais il n'a pas toujours celui-ci pour objet. En effet, la conflictualité politique découle surtout de l'affrontement pour le pouvoir, ou pour la domination, et pas forcément sinon de moins en moins de la (con)quête de territoires. La recherche de la situation hégémonique est à la géopolitique ce que la pesanteur est à la physique : un invariant fondamental, ainsi est-elle est la motivation première des conflits.

Si l'on regarde l'histoire, la guerre a bien sûr été le moyen le plus banal pour agrandir son territoire (ou en perdre). Pendant longtemps, le territoire du vaincu constituait le butin géopolitique par excellence et les guerres ont été l'occasion de déplacer de nombreuses frontières — d'où l'analogie entre les termes de fronts et de frontières soulignée par Michel Foucher (1991). Cependant, et surtout depuis les deux guerres mondiales, les choses ont évolué, le territoire n'est plus un enjeu systématique. Que l'on pense aux États-Unis qui, bien que largement vainqueurs en 1945, n'accaparèrent alors aucun territoire (sinon les îles Marshall, la Micronésie,

1. Chiffres Wikipedia, page Euskadi ta Askatasuna, consultée le 20 octobre 2010, URL : http://fr.wikipedia.org/wiki/Euskadi_ta_Askatasuna

2. Chiffres du site de l'UNHCR, consulté le 3 novembre 2010, URL : <http://www.unhcr.org/refworld/country,,HRW,,LKA,,4b586ce080,0.html>

les Mariannes du Nord et les Palaos dans le Pacifique mais il s'agissait d'occupation pas d'annexion) à la différence de l'Union soviétique qui, en 1945, annexa de nombreux territoires et se comporta comme une puissance impériale plus classique.

L'enjeu territorial a donc largement régressé dans les guerres, la communauté internationale contraint d'ailleurs les États en leur déniait l'usage de la force pour occuper indûment ou accaparer des territoires. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les Nations unies proscrivent l'usage de la force et les annexions unilatérales ou l'occupation militaire de territoires. Ainsi, la résolution 242 (1967) des Nations unies concernant l'occupation militaire des territoires palestiniens par Israël souligne « l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre ». Il en résulte une obligation pour les États de régler leurs différends par la voie pacifique. Et puis, l'hégémonie peut être obtenue par d'autres voies que la violence. Il peut s'agir de mettre en place ou soutenir des gouvernements amis (alliés), de créer une « zone d'influence », de constituer un espace économique commun. C'est tout le rôle de l'influence ou de la capacité d'attraction par rapport à la force et la coercition ; telle est la distinction entre *soft power* et *hard power* proposée par Joseph Nye (1990a), respectivement capacités d'attraction et de coercition.

Malgré cette tendance lourde, le territoire reste localement un enjeu, et parfois même brûlant, que l'on pense à Israël et à la Palestine, au Cachemire disputé entre l'Inde et le Pakistan (carte 2), au Kosovo réclamé par la Serbie, à l'Abkhazie et l'Ossétie considérés par la Géorgie comme parties intégrantes de son territoire, etc. autant de territoires aujourd'hui disputés et qui sont directement l'enjeu de conflits.

Guerre aux frontières, guerre au centre

La guerre est souvent liée aux frontières, cela est vrai dans l'imaginaire : la frontière est la périphérie à la fois menacée et menaçante (cf. des romans comme *Le désert des Tartares* de Dino Buzzati ou *Le Rivage des Syrtes* de Julien Gracq). Dans une guerre inter-étatique classique, la région frontalière est la plus exposée à la guerre, c'est là que se concentrent les troupes et les infrastructures de défense. La ligne Maginot construite le long de la frontière allemande durant l'entre-deux-guerres était ainsi censée protéger la France d'une nouvelle invasion. Dans cette logique, la frontière était le révélateur privilégié des tensions. Quand un État mobilisait ses forces armées, il les plaçait en masse à sa frontière — indice d'une situation grave. La mise en état d'alerte des forces armées n'implique évidemment pas seulement la frontière ou les régions frontalières mais tout le territoire mais la concentration de troupes est traditionnellement, et logiquement, plus forte à proximité des frontières menacées. Cependant, un des éléments d'évolution de la guerre, depuis la guerre classique aux frontières, est le développement de conflits asymétriques et à la locali-